

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-06-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant qu'Aix-Marseille Université, au travers de la Faculté Sciences médicales et paramédicales, est accréditée à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour les quatre mentions suivantes : « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et polypathologies courantes en soins primaires », « Oncologie et hémato-oncologie », « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale » et « Psychiatrie et santé mentale » ;

Considérant que le dossier soumis concerne la demande d'accréditation pour la nouvelle mention « Urgences » ;

DECIDE :

**OBJET : Ré-accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée :
mention « Urgences »**

Le Conseil d'administration approuve la demande de ré-accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour la mention « Urgences ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,


Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université

